

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE de convocation et d'affichage**

28 mars 2024

**DATE de publication de la délibération**

avril 2024

**Séance du mercredi 10 avril 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27

Présents 17

Votants 25

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger (arrive à 19h30 au point 8), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine ; BLANDIN Béatrice donne pouvoir à d'ABOVILLE Rosine ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon ;

**Étaient absents :** DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice.

**Secrétaire de séance :** GARÇON Isabelle, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**N°100424-9 : Affectation de résultats Assainissement**

Monsieur Blaise TOUZARD rappelle que le compte financier unique de 2023 examiné lors de la séance du 22 mars 2024 présente un excédent de fonctionnement 2023 de 157 064,84 € et il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Compte tenu des incertitudes sur les coûts pour l'année 2024 et du résultat de la section d'investissement 2023 (excédent de clôture de 238 412,69 €) et des projets d'investissement 2024, il est proposé une affectation comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	156 791,66€
Recettes de fonctionnement : titres émis	222 104,58€
A. Résultat de l'exercice	65 312,92€
B. Résultats antérieurs reportés	91 751,92€
<b>C. Résultats à affecter (A+B)</b>	<b>157 064,84€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	210 859,83€
Recettes d'investissement	114 829,22€
Solde d'exécution d'investissement	-96 030,61€
Résultats antérieurs reportés	334 443,30€
<b>D. Excédent d'investissement D001</b>	<b>238 412,69€</b>
<b>RESTES À RÉALISER 2023</b>	
Dépenses engagées non mandatées	36 160,88€
Recettes restant à réalisées	16 331,25€
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	
<b>REPRISE Résultat de fonctionnement (C)</b>	
1) Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 en recettes d'investissement	134 929,90 €
2) Report en fonctionnement R002	22 134,94 €

Les membres de la Commission « Finances » se sont réunis le 25 mars 2024 et ont émis un avis favorable sur la proposition d'affectation du résultat.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme suit :**

- **Report en Fonctionnement R002 : 22 134,94 €**
- **Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement : 134 929,90€**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,  
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,  
Isabelle GARÇON

A blue ink signature of Isabelle GARÇON, written in a cursive style.

Acte certifié exécutoire  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le  
De sa publication sur le site Internet de la commune le